

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Procès-Verbal de la réunion du lundi 8 avril 2019 à 19 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, MENTION, MEYNIER L.MEYNIER N, ORVAIN, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DAVID, FREZIER, GRESSET, PANISSET, PARIZOT, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : M.M.DACLIN et PESSE-GIROD ; M.LAMOURET donne pouvoir à M. BLANC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

1

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du lundi 11 mars 2019

Ce compte rendu est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2/ Comptes rendus de réunions

Le 14/03 : rendez-vous IEN de St Claude avec Ravilloles :

Cette rencontre avec l'inspecteur de l'Education Nationale en présence du maire de Ravilloles et des directrices du RPI, portait sur les perspectives de maintien du RPI. Ravilloles souhaite le maintien de son école. La rentrée 2019 se fera sans perte de classe. Si les effectifs 2020 ne permettent pas une rentrée normale, l'école entrera dans le champ d'étude d'une éventuelle réorganisation des classes. On attend des propositions de Ravilloles.

Le 20/03 : l'Equilibre :

Rencontre avec les professionnelles composant l'Equilibre ; au nombre de 5 avec le départ d'un locataire, elles seront 7 avec l'arrivée de deux personnes qui pratiqueront l'art-thérapie et l'auriculothérapie. Nous leur souhaitons plein succès dans leur entreprise.

Le 25/03 : point annuel sur la STEP avec le CD 39 :

Une réunion de présentation du bilan annuel avec le Conseil Départemental, a fait apparaître des dysfonctionnements. Des solutions pour optimiser le fonctionnement de notre station d'épuration doivent être mises en place. Du matériel doit être changé et les intervenants s'occupant de la maintenance ont besoin de compléter leur formation.

Le 26/03 : conseil d'école à la Maternelle :

- *Maternelle Saint-Lupicin :*

Les effectifs sont de 66 élèves. Les enfants de moins de 3 ans sont accueillis. Pour 2019, il est prévu une petite baisse à 63 et pour 2020 à 57 élèves.

Le baptême de l'école aura lieu le samedi 11 mai à 17h et se nommera l'école maternelle « Gérard Dalton ».

- *Maternelle de Cuttura :*

Les effectifs sont de 36 élèves. Pour 2019, il est prévu 35 élèves.

Le 28/03 : conseil d'école du groupe scolaire :

Les effectifs sont de 114 répartis sur 5 classes. Beaucoup de projets ayant utilisé les fonds de la COOP scolaire, une cagnotte participative est lancée. La directrice signale des difficultés dans l'organisation des transports scolaires et dans la disponibilité des parents qui désormais devront être agréés pour accompagner les élèves dans les sorties.

3/ Délibérations

3-1 MAPA Surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements communaux recevant du jeune public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché au BUREAU VERITAS, dont le siège se situe au 8 cours du Triangle, 92 800 Puteaux, pour un montant de 6 989 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2019.

3-2 Participation de Ravilloles au frais de fonctionnement de la STEP 2018

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 5 octobre 1992 modifiée signée entre la commune et les communes de Cuttura et de Ravilloles, la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration a été définie en fonction des habitations raccordées au réseau. 2

Considérant le montant des charges à répartir pour le fonctionnement de la station d'épuration de l'année 2018, soit :

Charges :	149 697.56 €
Produits :	- 26 830.51 €
Reste à répartir :	122 867.05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

FIXE les charges de fonctionnement à récupérer sur la commune de Ravilloles, raccordées au réseau d'assainissement collectif de Saint-Lupicin à 20 187.06 € soit 16.43 %

3-3 Participation de Ravilloles au frais de la pompe les lunettes 2018

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 19 OCTOBRE 2017 les communes de Coteaux du Lizon et de Ravilloles, relative aux dépenses des équipements d'assainissement, la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration a été définie en fonction des habitations raccordées au réseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

FIXE la participation de la commune de Ravilloles aux charges de la STEP des Lunettes à 1 087.53 € soit 61.04 % (répartition au prorata du nombre d'habitants)

3-4 Participation de la commune de Leschères aux frais de fonctionnement des écoles publiques 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

FIXE les montants de participation au titre de l'année 2018 à :

- **2731** Euros pour les 6 enfants de la commune de LESCHERES fréquentant l'école primaire publique (soit 455.19 euros par enfant);

- **4 664** Euros pour les 4 enfants de la commune de LESCHERES fréquentant l'école maternelle publique de Saint-Lupicin (soit 1 165.94 euros par enfant);

- **3 814** Euros pour les 4 enfants de la commune de LESCHERES fréquentant l'école maternelle publique de Cuttura (soit 953.55 euros par enfant);

Les effectifs retenus pour le calcul de la participation sont ceux des enfants scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

3-5 Participation de la commune de Ravilloles aux frais de fonctionnement des écoles publiques 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

FIXE les montants de participation au titre de l'année 2018 à :

- **24 792** Euros pour les 26 enfants de la commune de RAVILLOLES fréquentant l'école maternelle publique (soit 953.55 euros par enfant) ;

Les effectifs retenus pour le calcul de la participation sont ceux des enfants scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

3-6 SIDEC Effacement rural, éclairage public, infrastructure téléphonique Cuttura

Objet : Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques – Subventions du SIDEC – Convention de maîtrise d'ouvrage unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : APPROUVE le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 : APPROUVE le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- Participation de la commune : 64 846,28 €

3-7 Opposition à l'encaissement direct par l'ONF des ventes de bois

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;

DECIDE d'examiner une baisse des ventes et des travaux forestiers dans le budget forêt 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à abandon de ce projet ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

3

3-8 MAPA vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché la SOCOTEC, agence de Lons-le-Saunier, Résidence de Villeneuve, 70 chemin de Chaudon, 39000 Lons Le Saunier, pour un montant de 1330 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2019.

3-9 Fiscalité Directe Locale 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition 2019 et de les maintenir comme suit :

Taxe d'habitation : 9.99 %

Foncier bâti : 19.41 %

Foncier non bâti : 51.12 %

3-10 COMMUNE approbation budget primitif 2019_300

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018/300

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 8 avril 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Budget Primitif Communal 2019/300 arrêté comme suit :

- Total de la section de fonctionnement : 2 528 310,37 €
- Total de la section d'investissement : 1 373 293,68 €

3-11 ASSAINISSEMENT approbation budget primitif 2019_301

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019/301

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 8 avril 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif Communal 2019/300 arrêté comme suit :

- Total de la section d'exploitation : 314 121,00 €
- Total de la section de d'investissement : 174 856,00 €

3-12 LA PALA approbation budget primitif 2019_303

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF LA PALA 2019/303

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 8 avril 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif LA PALA 2019/303 arrêté comme suit :

- Total de la section de fonctionnement : 39 500,26 €
- Total de la section d'investissement : 75 000,00 €

3-13 FORET approbation budget primitif 2019_305

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF FORET 2019/305

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 9 avril 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif FORET 2019/305 arrêté comme suit :

- Total de la section de fonctionnement : 81 686,20 €
- Total de la section d'investissement : 14 010,00 €

3-14 CCAS approbation budget primitif 2019_302

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF CCAS 2018/302

Vu la réunion du CA du CCAS du 7 mars 2019

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 8 avril 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif CCAS 2019/302 arrêté comme suit :

- Total de la section de fonctionnement : 13 125,00 €

3-15 SICTOM proposition délégué suppléant (complète délibération 2017 018)

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

NOMME Jean-Louis DAVID comme suppléant de Nicolas RADOUAN

PRECISE que les délégués au SICTOM du Haut-Hura sont désormais les suivants :

Titulaires	Suppléant
Mme Déborah BARONI	Mme Evelyne BIARC
M. Nicolas RADOUAN	M. Jean-Louis DAVID

4/ Informations et Questions diverses

Le Tour Cycliste du Jura le samedi 27 avril :

Des volontaires sont demandés afin d'assurer la sécurité dans le village au passage des cyclistes. L'arrivée et les départ auront lieu sur le site du collège du Plateau. A signaler la montée du Patay. La route sera fermée à la circulation de 11h45 à 12h15 et de 15h à 16h30.

5/ Dates à retenir

- Le dimanche 14 avril : marché de Pâques à l'Épinette,
- Visite en forêt terrasses de Buclans le samedi matin 04 mai,
- Baptême Ecole Maternelle St Lupicin le samedi 11 mai à 17h,
- Inauguration du Pré Colas le mardi 14 mai,
- Réunion publique à Cuttura le vendredi 24 mai 18h30,
- Journée d'élections européennes le dimanche 26 mai,
- Réunion publique à St Lupicin le vendredi 7 juin 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 21h30